

« *C'est comme si nous étions enfermés à ciel ouvert.* »



© Amnesty International (Photo: Ahmer Khan)

Au Myanmar, la situation de la minorité rohingya s'est gravement détériorée ces dernières années. En 2012, des manifestations et émeutes ont eu lieu dans le nord de l'État de Rakhine, suite au viol d'une femme Rakhine par un musulman Rohingya. Des attaques ciblées et atteintes aux droits humains infligées par les forces de sécurité aux Rohingyas et à d'autres musulmans se sont alors multipliées. Depuis août 2017, quand l'armée a entrepris une campagne de violence contre la population des zones du nord de l'État d'Arakan, où vivent en temps normal la majorité des Rohingyas.

Qui sont les Rohingyas ?

Les Rohingyas sont un groupe ethnique de religion musulmane qui vit principalement dans le nord de l'État d'Arakan, au Myanmar.

Dans ce pays, ils n'ont pas de statut juridique clair, la plupart d'entre eux ne sont même pas reconnus comme des citoyens et ils sont privés de la nationalité et de nombreux droits.

Au Myanmar, une loi de 1982 relative à la citoyenneté prévoit une discrimination fondée sur des critères ethniques. Dans l'État d'Arakan, elle est appliquée de telle sorte que les autorités du Myanmar ont pu priver progressivement les Rohingyas de leurs droits à la citoyenneté et de leur statut de citoyen.

Qu'est-ce que la discrimination ?

La discrimination correspond au fait de traiter, de manière moins favorable, des personnes, dans la même situation (une situation identique ou comparable), en raison de leur l'appartenance (réelle ou supposée) à un groupe particulier ou de caractéristiques personnelles (réelle ou supposée). En d'autres termes, c'est le traitement injuste ou inégal de personnes en raison de ce qu'elles sont ou de leurs convictions.

Les autorités de l'État d'Arakan se sont engagées dans une politique visant à priver les Rohingyas de leur pièce d'identité et permis de résidence. Il est également très difficile pour eux, voire parfois impossible, de déclarer la naissance de leurs nouveau-nés.

Les autorités du Myanmar soumettent les hommes, les femmes et les enfants rohingyas à la ségrégation et à l'intimidation dans un système d'apartheid déshumanisant. Leurs droits humains les plus fondamentaux sont bafoués.

Qu'est-ce que la ségrégation ?

La ségrégation se définit comme le fait de mettre une personne ou un groupe de personnes à part. Elle peut s'opérer en raison de l'origine ethnique, du sexe, de la position sociale ou encore de la religion.

Qu'est-ce que l'apartheid ?

L'apartheid couvre un éventail d'actes, commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe.

Il s'agit d'un crime contre l'humanité, un des crimes les plus graves.

C'est notamment le système qui a été appliqué entre 1913 et 1991 en Afrique du Sud, visant à la séparation des personnes de couleur noire et les personnes de couleur blanche.

Dans cette fiche, nous proposons de découvrir différents témoignages de Rohingyas faisant part de leur expérience et des discriminations qu'ils subissent.

Témoignages multiples de Rohingyas

Depuis de nombreuses années, les violences et discriminations à l'encontre des Rohingyas sont très fortes au Myanmar. C'est ce dont témoigne Faisal, un Rohingya de 34 ans.

« Je ne sais même pas par où commencer ni où m'arrêter... Depuis 2012, nous manquons de tout. Nous n'avons pas accès aux soins de santé ni à l'éducation et nos déplacements sont restreints. Nous ne pouvons pas emprunter les routes, car elles sont entrecoupées de postes de contrôle. Notre vie est extrêmement difficile, tout comme l'avenir qui attend nos enfants... C'est comme si nous étions enfermés à ciel ouvert. »

L'absence de statut légal

La majorité des Rohingyas sont privés de la nationalité. Le Général Min Aung Hlaig, commandant en chef de l'armée du Myanmar est allé jusqu'à déclarer : « *Il n'existe pas de race appelée Rohingya au Myanmar.* » Les autorités du Myanmar tentent de justifier cette privation de nationalité par le fait qu'elle n'est délivrée qu'aux peuples présents sur le territoire birman avant l'invasion anglaise de 1923.

Il faut alors suivre une procédure difficile afin de faire vérifier la citoyenneté, par le biais de cartes nationales de vérification.

Un fermier rohingya témoigne : « *Ils nous ont dit "Puisque vous n'avez pas de documents, vous avez besoin d'une carte nationale de vérification pour pouvoir obtenir de vrais documents." Cependant, personne dans ce village n'a mis en marche les procédures pour obtenir cette carte. Nous ne le voulons pas. Cela nous identifie comme des "citoyens invités". Nous ne sommes pas des invités. J'ai 45 ans et j'ai vécu ici toute ma vie. Je ne suis pas un invité ici.* »

La difficulté à enregistrer les naissances

Les autorités du Myanmar mettent en œuvre des moyens légaux pour priver les Rohingyas de leurs droits et de leur statut juridique. Il est très compliqué pour les Rohingyas de faire enregistrer les naissances, même sur les « *listes familles* », souvent le seul moyen pour les familles de prouver qu'elles résident au Myanmar.

« Nous sommes très inquiets... Si les bébés ne sont pas ajoutés à la liste familiale, ils seront apatrides. Leurs vies seront ruinées. Ils n'auront pas d'éducation, pas de soins de santé. Je ne sais pas s'ils pourront rester au village. », a rapporté le père d'un nouveau-né.

Un ancien employé humanitaire travaillant dans le nord de l'État d'Arakan témoigne : « *Les enfants musulmans ne sont recensés nulle part ailleurs, alors s'ils ne figurent pas sur la liste familiale, ils n'existent pas.* »

Un autre père a expliqué : « *J'ai dû payer 7 000 kyats (4,5 €) [pour demander à ce que son fils soit ajouté sur la liste familiale]. Nous avons dû soumettre la demande, une copie de notre certificat de mariage, un certificat de naissance (le témoignage d'une infirmière), une lettre de l'administrateur de notre village, des lettres de [personnes officielles de l'administration locale] et une lettre d'un voisin. Nous avons dû rassembler tous ces documents, les donner à la police des frontières, et attendre.* »

La liberté de circulation bafouée

Les droits les plus fondamentaux des Rohingyas sont bafoués, comme la liberté de circulation. D'après les réglementations officielles, ils sont contraints de suivre une procédure complexe en vue d'obtenir des permis afin de se rendre d'un endroit à l'autre. Il est nécessaire d'obtenir un permis de voyager afin de se rendre entre les villes ou afin d'aller dans les autres parties du Myanmar.

Une femme rohingya témoigne : *« Nous ne sommes pas autorisés à sortir de cette zone... Comment pouvons-nous survivre ainsi ? »*

« Circuler est compliqué ici... Rien ni personne ne se déplace sans que les autorités ne le sachent. », a rapporté un ancien travailleur humanitaire.

Lorsqu'ils circulent, les Rohingyas doivent passer à des postes de contrôle et sont alors souvent victimes de violences de la part des agents de sécurité.

Nur Alam possède un petit magasin. Il a rapporté que l'extorsion et les abus sont fréquents aux postes de contrôle et a lui-même été témoin d'un incident en septembre 2016.

« Je dois régulièrement aller à Maungdaw pour approvisionner mon magasin. Il y a sept ou huit postes de contrôle entre mon village et Maungdaw. Le mois dernier, j'étais dans le bus pour Maungdaw, il était environ 8h30 quand la police a frappé trois personnes qui voyageaient sans les documents requis. Deux étaient des hommes et l'autre était une femme, elle voyageait avec son fils comme il était malade et elle voulait le conduire à l'hôpital.

J'ai tout vu. Il y avait quatre agents au total, deux d'entre eux ont battu les hommes avec une canne sur leur dos, épaules et leurs cuisses. Un autre a giflé la femme quatre ou cinq fois avec sa main. Ils leur ont dit "Vous, le peuple kalar, pourquoi n'avez-vous aucun document, nous ne voulons pas vous voir voyager à nouveau, utilisez vos pieds, ne voyagez plus avec le bus." Après cela, ils les ont emmenés au poste de police. Je ne sais pas ce qui est arrivé ensuite, mais j'ai entendu qu'ils ont été libérés le jour suivant, après avoir payé une amende. »

Face à ces situations, les Rohingyas sont impuissants, de même que les personnes d'autre origine ethnique qui souhaiteraient intervenir.

« J'étais dans le bus entre Maungdaw et Buthidaung. Ils ont pris tous les Rohingyas du bus et ont giflé une personne. L'homme a été mis dans un autre bus et renvoyé d'où il venait. Il y avait dix ou onze membres de la police des frontières, ils portaient des uniformes. Je les ai vus gifler l'homme, ensuite j'ai tourné le regard. J'ai tourné le regard, car sinon, ils m'auraient posé des questions. Si j'étais intervenu, j'aurais aussi eu des ennuis. », rencontre un Rakhine, un homme d'une autre origine ethnique.

Des couvre-feux sont imposés, interdisant aux Rohingyas de sortir de leur maison passé une certaine heure.

« La police est aux postes de contrôle à l'extérieur du village 24 heures sur 24. Nous ne pouvons pas partir avant 7 heures ni après 17 heures. Même s'il y a une urgence, tard dans la nuit, nous ne pouvons pas partir. »

La difficulté d'accéder à des soins médicaux

L'accès aux soins médicaux est très restreint, seuls les patients rohingyas les dont les cas sont les plus graves sont acceptés, et ils ont alors besoin d'une autorisation spéciale des autorités de l'État d'Arakan et doivent circuler sous escorte policière.

« *En-dehors de la ville de Maungdaw, il est difficile de se rendre à l'hôpital. En particulier si vous avez une urgence et vous ne pouvez pas rencontrer l'administrateur du village afin d'obtenir une lettre d'approbation [pour se déplacer]. S'il y a une urgence pendant la nuit, alors on ne peut pas traverser les postes de contrôle pendant les heures de couvre-feu. Il vaut alors retourner à la maison et attendre jusqu'au matin.* », a rapporté un homme Rohingya de 28 ans.

Rafique, un ancien fermier d'une cinquantaine d'années a raconté qu'il avait dû partir au Bangladesh pour obtenir des soins.

« *Je voulais aller à l'hôpital de Sittwe pour obtenir des soins médicaux, mais c'est interdit, le personnel de l'hôpital m'a dit que je ne pouvais pas y aller pour ma propre sécurité et a dit que je devais aller me faire soigner au Bangladesh. Cela coûte beaucoup d'argent. Mon frère a beaucoup de rizières et des bœufs et il a dû en vendre une partie pour payer pour le voyage. J'ai eu de la chance... La plupart des gens ne peuvent pas se le permettre, donc ils finissent juste par mourir.* »

Même lorsque les Rohingyas ont accès à l'hôpital, ils y sont encore victimes de ségrégation.

« *Même quand ils envoient les Rohingyas à l'hôpital de Sittwe, c'est dur de dire que les médecins et infirmiers traitent les Rohingyas avec éthique. J'y suis allé une fois, c'est comme une prison-hôpital. Les musulmans ne sont pas libres de circuler dans l'hôpital. Les docteurs ne traitent pas les Rohingyas équitablement. L'hôpital de Sittwe a un service réservé aux musulmans. C'est au rez-de-chaussée. C'est comme ça depuis 2012.* », a rapporté un travailleur humanitaire.

Afin de pouvoir aller à l'hôpital, les Rohingyas doivent souvent payer des frais supplémentaires. C'est ce que rapporte Noor Begum, dont le mari a dû bénéficier de soins médicaux entre 2015 et 2016.

« *Nous avons dû louer une voiture et payer pour être escortés par la police entre Aung Mingalar et la clinique de Thet Kas Pyin. C'était 15 000 kyats pour y aller et 15 000 pour revenir... Quand j'étais à l'hôpital, j'ai dû payer la police pour qu'ils aillent m'acheter à manger,, étant donné que je ne pouvais pas quitter l'hôpital. J'ai dû payer 1000 kyats ; 500 pour le riz et 500 pour qu'ils aillent le chercher pour moi. Certains officiers de police ont aidé, mais d'autres ont pris l'argent et ne m'ont jamais rien ramené en échange.* », raconte Noor Begum. Elle continue en rapportant que « *Je pense qu'au total, nous avons dépensé 100 000 kyats (64 €) pour le voyage et les autres frais quand mon mari est tombé malade. Mon petit-fils vit à Yangon, il a pu nous envoyer de l'argent, mais j'ai tout de même dû vendre des casseroles, des habits et des chaises pour réunir le reste de l'argent.* »

Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation est aussi bafoué. Les enfants rohingyas sont séparés des autres. De nombreux enseignants refusent de se rendre dans les villages musulmans, invoquant le fait qu'ils ont « *peur pour leur sécurité* ».

Un administrateur Rakhine témoigne : « *Les enfants musulmans et Rakhine allaient à l'école ensemble auparavant, mais maintenant ils sont dans leurs propres écoles et nous sommes dans les nôtres. Nous les avons séparés, c'était l'ordre du gouvernement. Nous les avons séparés puisque nous avons peur que cela déclenche un conflit.* »

Aller à l'université est un rêve quasiment inatteignable pour la grande majorité des étudiants rohingyas. Même s'ils sont acceptés, ils sont la plupart du temps empêchés d'aller à l'université par les autorités.

« *Je veux poursuivre mes études. Je veux devenir médecin, mais je ne peux pas, parce que les autorités nous l'interdisent.* », témoigne une adolescente âgée de 16 ans.

Un autre jeune Rohingya raconte : « *Je ne sais pas quoi faire de ma vie. Il n'y a rien pour moi ici, aucune opportunité ni avenir.* »

Un père de famille a expliqué que les autorités empêchent les enfants de poursuivre leurs études : « *Quand ils finissent le lycée, les élèves postulent pour aller à l'université à Sittwe. Alors que les universités les acceptent, les autorités ne les autorisent pas à y aller. Ils disent que c'est pour des raisons de sécurité.* »

Face à des perspectives aussi limitées, les jeunes Rohingyas regardent l'avenir avec un profond sentiment de désespoir.

« *L'arme la plus destructrice des autorités, ce sont les obstacles à l'éducation. Si je ne suis pas en mesure d'étudier, de terminer mon cursus, quel futur y a-t-il ? Quel avenir pour mes frères plus jeunes qui ne voient pas l'intérêt d'étudier, pour les enseignants qui ne peuvent pas utiliser et développer leur éducation ? Il n'y a pas de récompense à bien faire. En nous enlevant notre éducation, ils nous enlèvent notre avenir.* », estime un habitant du nord de l'État d'Arakan.

Les restrictions à l'accès aux moyens de subsistance et à la nourriture

Une femme de 26 ans vivant dans le canton de Kyauktaw a expliqué qu'avant les violences, elle pouvait se rendre dans la ville de Kyauktaw chaque jour pour acheter des produits qu'elle revendait ensuite dans son magasin.

« *Avant [les violences de 2012], quand je pouvais me rendre à Kyauktaw pour acheter et vendre des choses, je gagnais entre 3000 et 4000 kyats par jour. Maintenant, je ne gagne plus que 1500 kyats par jour, et 500 kyats sont dépensés dans les frais de transport pour les bateaux [entre les villages musulmans]... Si je travaillais toujours à Kyauktaw, je pourrais me permettre d'envoyer mes enfants à l'école.* », raconte-t-elle.

Des restrictions ont également été opérées concernant l'accès aux champs, forêts ou encore rivières.

Un fermier rohingya de 54 ans raconte comment ses terres lui ont été confisquées : « *Un matin de juin, je me suis rendu à mes champs pour travailler et j'ai vu des soldats qui créaient un poste. Je leur ai demandé "Pourquoi mettez-vous en place un poste ?" Ils m'ont dit "On ne sait pas, il faut demander au commandant". Je suis retourné au village où j'ai découvert qu'on avait également pris les terres des autres propriétaires de terrains. On a alors décidé d'aller voir l'officier en charge. Il nous a dit "On ne vous*

rendra pas vos terres, aller vous plaindre auprès de qui vous voulez.” J’ai donc déposé une plainte auprès de l’administrateur du canton, mais rien n’a changé. »

Il a également rapporté les terribles conséquences de cette confiscation sur sa famille : « *Ma famille et moi étions dépendants de nos champs pour la nourriture et les revenus. Perdre nos champs a rendu notre survie difficile. »*

L’exclusion sociale et politique

Au Myanmar, les minorités non-bouddhistes voient la pratique de leur croyance réduite. La liberté de pensée, de conscience et de religion est ainsi bafouée.

Un responsable religieux a rapporté : « *De nombreuses mosquées ont été fermées depuis 2012. Cela nous complique les choses pour prier ensemble et enseigner aux enfants. Les professeurs de religion et imams sont sans emploi. Les enfants apprennent le Coran chez eux, et certains professeurs vont de maison en maison, mais c’est difficile du fait des restrictions de mouvements. »*

Le droit des Rohingyas à participer à la vie publique est aussi réduit.

« *Aujourd’hui, nous n’avons pas de voix au sein du parlement de l’État, ni participation au niveau du parlement de l’Union. La société civile rohingya est pratiquement inexistante dans le pays. Nous ne sommes pas libres de nous rassembler et de nous mobiliser. La situation devient plutôt désespérée. »*, a témoigné un activiste Rohingya.

Source : Amnesty International, « *Enfermés à ciel ouvert* », 2017.

Le petit + : il existe également une fiche focus théorique intitulée « *Les discriminations liées à l’origine ethnique* » qui permet d’en savoir plus sur la question et peut être utilisée en complément de cette fiche témoignage ainsi que diverses fiches d’activités, fiches à voir à lire ou encore fiches de jeux sur la question des discriminations. Toutes ces fiches sont à retrouver sur notre plateforme de ressources en ligne : www.amnesty.be/plateforme